
5^e Comité de pilotage du programme ECOFISH

Allocution de Mme Alice N'DIAYE,

Directrice auprès du Secrétariat général de la Commission de l'océan Indien

21 mars 2024, Masailand Safari & Lodge, Arusha, Tanzanie

Monsieur le Représentant de la Communauté d'Afrique de l'Est,

Madame la Cheffe d'équipe de la Délégation de l'Union européenne auprès de la République de Maurice et de la République des Seychelles,

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations et institutions régionales, partenaires de mise en œuvre du programme ECOFISH,

Mesdames et messieurs les membres du comité de pilotage,

Cher(e)s collègues,

C'est avec un réel plaisir et un grand intérêt que je prends part, au titre du Secrétariat général de la COI, à ce 5^{ème} Comité de pilotage du Programme ECOFISH. Occasion pour moi de rappeler à quel point ce programme est cher à la COI car il s'inscrit dans une tradition liée à l'essence même de notre Organisation et à sa vocation à coordonner une action collective diversifiée et inclusive au bénéfice de ses Etats membres dans les domaines de l'agriculture, de la pêche maritime et de la conservation des ressources et des écosystèmes, tel qu'établi par l'Accord de Victoria qui la mettait en place en 1984. A ce titre, l'un des premiers projets mis en œuvre par la COI, sur financement de l'Union européenne, en 1987, a été le Programme régional pêche. Avec l'adoption de son Plan d'action régional pour l'économie bleue (PAREB) en 2021, la COI a poursuivi le travail réalisé depuis plusieurs années dans le cadre de

programmes liés, notamment, aux pêches et à l'aquaculture, à la biodiversité littorale et marine.

ECOFISH nous renvoie également, à l'heure où nous parlons, au 1^{er} axe du Plan de Développement Stratégique 2023-2033 de notre Organisation – à savoir « une Indianocéanie de résilience, de paix et de sécurité », une Indianocéanie qui œuvre à la résilience des populations et à la promotion d'une gestion responsable des écosystèmes et des ressources naturelles.

La signature, enfin, de la convention de financement de ce programme par la COI, au nom des autres organisations dûment mandatées, démontre l'intérêt et le rôle qu'elle a et compte jouer, dans la promotion de la pêche durable non seulement à l'échelle de ses Etats membres, au-delà de la promotion de leurs spécificités insulaires et leurs intérêts communs, mais également dans la région.

En soutenant la mise en œuvre d'un partenariat fort et pertinent dans le cadre du Plan régional de surveillance des pêches (PRSP), en mobilisant des partenaires de mise en œuvre d'un bout à l'autre de l'Afrique orientale, de l'Afrique australe et de l'océan Indien et en s'adaptant aux conditions du terrain, aux conjonctures, aux priorités et aux besoins de chacun dans le but d'atteindre des objectifs communs de renforcement de la croissance économique équitable par la promotion de la pêche et de l'aquaculture dans la région, ECOFISH répond à ces attentes et préoccupations.

Mesdames et messieurs,

ECOFISH a également fait la preuve de son utilité et de son impact tangible sur les populations cibles. A cet égard, je souhaite partager avec vous 02 récits qui en sont des illustrations, anticipant sur le film qui vous sera projeté dans quelques instants.

Au bord du lac Cahora Bassa, dans le petit village de Canguerewere à l'ouest du Mozambique, habite Djohani Mairrosse, un pêcheur de 58 ans. Grâce aux moyens et à la formation fournis par ECOFISH, Djohani a pu diversifier ses activités génératrices de revenus. Pour la première fois de sa vie, en 2023, il a pu constituer une épargne de 923 euros, offrant ainsi une sécurité financière à sa famille et un sentiment de fierté et d'autonomie qu'il n'avait jamais connu auparavant.

Dans la communauté de Dongonab au Soudan, Adam Mohammed est un autre père de famille qui a vu des changements positifs dans sa vie grâce aux activités de terrain soutenues par ECOFISH. Les techniques de pêche et le matériel fournis par ECOFISH lui ont permis d'augmenter ses prises et ses revenus. Avec ces revenus additionnels, Adam Mohamed a pu scolariser ses enfants ; ce qui ouvre de nouveaux horizons d'épanouissement pour sa famille.

Ces histoires ne sont que quelques exemples parmi celles de dizaines de milliers d'individus qui ont bénéficié du programme à travers l'Afrique de l'Est, l'Afrique australe et l'océan Indien. Les ruisseaux, dit-on, font de grandes rivières.

Est-il ainsi besoin de rappeler qu'ECOFISH a toute sa place dans l'engagement que nous, acteurs et communautés bénéficiaires de cette coopération, prenons, en vue de la préservation de nos biens communs dans le secteur de l'économie bleue ?

A ce titre, cette rencontre se tient à un moment crucial de notre parcours commun, l'accord de financement avec l'Union européenne, qui promeut et finance ce vaste programme de pêche durable, fixant la fin de la période de sa mise en œuvre dans six mois.

Cette réunion du Comité de pilotage revêt une importance particulière dans le plaidoyer, portés par les recommandations des membres de ce Comité, en faveur d'un accord d'extension.

En nous adressant à notre partenaire et bailleur, l'Union européenne, nous pouvons donc dire que la balle est dans son camp. Nous avons connaissance du rôle de premier plan qu'elle entend jouer dans le renforcement du cadre de la gouvernance internationale des océans et du partenariat stratégique qu'il a tissé avec chacune de nos organisations. En mettant en place ECOFISH, elle entendait apporter, dans notre région, un soutien spécifique à travers des projets de terrain opérationnels en faveur d'un développement durable des pêcheries et de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), en appuyant la gouvernance de la pêche dans nos pays, en tenant compte des besoins des communautés locales, notamment les femmes et les jeunes, ainsi que l'importance des systèmes alimentaires aquatiques et de la pêche pour la sécurité alimentaire.

Mesdames et messieurs,

Je ne saurais enfin taire la fierté de la COI en se voyant décerner, en août 2023, pour le PRSP, un prix du Réseau international de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches (IMCS) pour son impact significatif dans la lutte contre la pêche illégale dans le monde; ce qui témoigne de la qualité et de la pertinence de notre dispositif régional qui fonctionne grâce à l'engagement des 9 États participants qui mutualisent des moyens et de l'intelligence et grâce à notre partenariat avec l'Union européenne.

Ceci pour rappeler une fois encore que les réalisations sont palpables et gagnent en visibilité. Ils sont le fruit de notre élan collectif engageant l'Union européenne ainsi que nos partenaires de mise en œuvre, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est

(CEA), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), l'Autorité du lac Tanganyika, l'Organisation de la pêche du lac Victoria, la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) et la Commission des pêches du Sud-ouest de l'océan Indien.

Mais beaucoup reste à faire au regard des défis rappelés par chacun des membres de ce Comité de pilotage. Défis au nombre desquels l'impact croissant du changement climatique sur le secteur de la pêche et auquel nous avons répondu par le lancement d'un Observatoire régional pour disposer de données et aider à la prise de décisions.

Pourquoi s'arrêter en si bon chemin ?

Pour ne citer que la COI, la situation d'avancement des activités du programme, dont elle est en charge, fait état à ce jour, nonobstant les nombreux défis auxquels nous avons dû faire face au démarrage du programme et leur incidence sur la mise en place de l'unité de gestion du programme, de la réalisation de 25,5 % des activités prévues sur le plan de travail 3 d'ECOFISH tandis que 64,5 % sont en cours de mise en œuvre et que 10 % de nos plans à initier.

Parmi les activités qu'il nous reste à mener figurent, entre autres, l'organisation de la 3^{ème} Conférence ministérielle sur les pêches ; rendez-vous politique et institutionnel important pour mesurer les avancées et fixer, pour les décideurs, le cap d'une action collective renouvelée et d'une réaction adéquate pour le secteur des pêches, et dont la dernière édition remonte à 2017.

Ces deux derniers jours de discussions techniques ont réitéré la reconnaissance unanime de l'importance et la pertinence de continuer les efforts en cours, ont confirmé la nécessité d'une extension sans coût

additionnel du programme recommandée lors du dernier comité de pilotage à Addis-Abeba, Éthiopie, et discuté de la manière d'utiliser efficacement les dix-huit mois d'extension proposée en identifiant quelques axes d'intervention pour accélérer la mise en œuvre du programme. A cet effet, il a été rappelé que la Commission de l'océan Indien, en collaboration avec les différentes parties prenantes du programme, a préparé et soumis les dossiers requis pour obtenir et planifier cette extension.

L'une des attentes concernant ce Comité de pilotage sera donc, dans une large mesure, en lien avec la projection que les partenaires de mise en œuvre d'ECOFISH pourront avoir pour les mois à venir.

Pour clore mon propos, je tiens, une fois encore, à vous remercier tous pour votre engagement et l'élan commun que vous témoignez. Je ne peux donc que vous souhaiter des échanges fructueux.

Je vous remercie de votre attention.